

Accueil d'un AVS/AESH sur un nouveau poste Protocole d'accompagnement d'un élève. Maj oct 2017

Ce document ne constitue pas une liste d'exigences mais des pistes pour un partenariat réussi. Etablissements, enseignants et AVS/AESH pourront s'appuyer sur lui et l'adapter à des situations très différentes.

Référence : circulaire n° 2017-084 du 3-5-2017 BO n°18 du 4 mai 2017 relative aux missions et activités des personnels chargés de l'accompagnement des élèves en situation de handicap

Avant le début de l'accompagnement

- Consulter le **guide de l'AVS/AESH74**, s'assurer que l'AVS/AESH a pu en prendre connaissance. Le jour de la pré-rentrée, l'AVS/AESH sous contrat doit se présenter dans son établissement de rattachement et dans ses établissements d'exercice.
- Communiquer à l'AVS/AESH son emploi du temps (en concertation avec d'autres établissements si nécessaire), plan d'accès, modalités pratiques : parking, lieux de restauration ou de pause, de vie collective... Proposer des outils de communication : adresse électronique (confidentielle, à réserver à l'équipe pédagogique) ou téléphone, cahier de liaison...
- Programmer une réunion si les besoins de l'élève le nécessitent. Cette réunion pourra être une ESS ou prendre une forme restreinte selon les partenaires associés (AVS/AESH, équipe pédagogique, personnels de soin, parents...)
- Prévoir un **temps d'accueil** de l'AVS/AESH, selon les établissements par le ou les enseignant(s), le professeur principal, le chef d'établissement ou le directeur.
- Prévoir l'**installation matérielle** dans la ou les classes (position de l'AVS/AESH par rapport à l'élève, situation de l'élève dans la classe par exemple).
- Prévoir un temps de présentation de l'AVS/AESH à l'**élève accompagné**.

Le jour de l'arrivée de l'AVS/AESH

- Présenter l'**AVS/AESH aux élèves de la classe**, de préférence par le directeur, le chef d'établissement ou son représentant, qui précisera que l'AVS/AESH est un personnel de l'éducation nationale à part entière.
- Communiquer les **besoins de l'élève** à l'AVS/AESH en s'appuyant notamment sur le Projet Personnalisé de Scolarisation et/ou le GEVASCO
- Proposer les **modalités d'accompagnement** par élève attendues par les enseignants. Se référer à l'exemple de **protocole d'accompagnement** (en page suivante) et au Guide des AVS/AESH74 qui répertorie les fonctions possibles de l'AVS/AESH.

Par la suite

- Informer l'AVS/AESH des événements marquants de la vie de l'élève qui pourraient avoir un impact sur l'accompagnement (événements familiaux ou autres)
- Prévoir un **temps de bilan périodique** pour ajuster l'accompagnement, entendre les remarques de l'AVS/AESH, souligner les améliorations attendues.
- **Convoquer systématiquement** l'AVS/AESH aux **ESS (Equipes de Suivi de la Scolarité)** conformément à ses missions. Lui communiquer le plus tôt possible les dates prévues.
- L'associer dans la mesure du possible **aux temps de vie collective de l'établissement** afin de faciliter son intégration.
- Recueillir les éléments nécessaires auprès de tous les enseignants concernés en amont des **entretiens professionnels** (contrats Education Nationale) **ou des bilans** de la part d'un tuteur (contrats aidés). Les difficultés constatées tant par l'AVS/AESH que par les tuteurs doivent être signalées dès que possible, sans attendre ces bilans.
- Rester dans une perspective formatrice lors de ces entretiens notamment dans le cas d'une inadaptation de l'AVS/AESH à certaines missions.

ASH74, PROTOCOLE D'ACCOMPAGNEMENT D'UN ELEVE PAR UN AVS/AESH

(Outil de travail interne de l'équipe pédagogique, ne se substitue pas aux documents communiqués aux partenaires lors de l'ESS par exemple)

Pour le compléter s'appuyer sur les documents disponibles : PPS, GEVASCO, Guide de l'AVS74 (qui détaille les fonctions possibles de l'AVS/AESH) ET sur les observations communes de l'élève. Il peut être réexaminé régulièrement, à l'initiative de l'AVS/AESH ou de l'équipe enseignante)

Elève :

Date :

A COMPLETER EN COMMUN PAR ENSEIGNANT(S) ET AVS/AESH

		Oui/non, précisions pour cet élève
Accompagnement dans les actes de la vie quotidienne	Accompagnement aux déplacements dans l'établissement	
	Installation dans la classe	
	Hygiène, toilettes	
	Assistance aux soins autorisés par le PAI	
	Habillage	
	Repas	
	Consignes de sécurité	
	AUTRES	
Accompagnement dans la vie sociale et relationnelle	Incitation à communiquer avec les adultes, avec les autres élèves	
	Animation d'activités partagées avec d'autres élèves	
	Rappel des règles de vie et de communication	
	Prévention ou gestion des situations de crise	
	Rédaction en équipe d'un protocole de gestion de la crise	
	AUTRES	

Accompagnement dans les activités d'apprentissage (éducatives, culturelles, sportives, artistiques ou professionnelles)	Reformulation OU répétition de consignes, rappel des règles de l'activité	
	Stimulation, aide à la concentration	
	Aide à l'utilisation du matériel scolaire ou technique	
	Aide à l'utilisation du matériel adapté au handicap	
	Aide à la prise de note, à l'écriture, sous le contrôle de l'élève	
	Aide au repérage dans l'emploi du temps, gestion des temps de pause	
	Utilisation de supports adaptés pour la communication (pictogrammes...)	
	Présence, conditions d'accompagnement pendant les temps d'évaluation	
	Aide à l'utilisation du matériel informatique	
	AUTRES	
Activités transversales de l'AVS/AESH	Accompagnement en récréation, à distance ou à proximité de l'élève	
	Accompagnement lors de sorties à caractère sportif	
	Accompagnement lors d'autres sorties	

Dispositions prévues pour l'accueil de l'élève en cas d'absence de l'AVS/AESH